

Annexes au règlement du service public de l'assainissement collectif commune de PAUILLAC

ANNEXE SUEZ EAU France

ANNEXE 1 TARIFS au 01/06/2022

La présente annexe précise le montant des frais divers tels que décidés par la Collectivité. Les tarifs indiqués sont ceux applicables à la date d'adoption du règlement de service par la Collectivité.

Les tarifs évoluent selon la disposition suivante :

$$K1_N = 0,15 + (0,35 \frac{ICHTE_n}{ICHTE_0} + 0,25 \frac{E_n}{E_0} + 0,11 \frac{TP10a_n}{TP10A_0} + 0,14 \frac{FSD2n}{FSD2_0})$$

Frais d'accès au service pour un usager non abonné au service de l'eau potable	44,14 € HT sans déplacement et 85,79 € HT avec déplacement
Majoration dans les conditions du règlement du service	10% de la facture annuelle
Coût du contrôle facturable d'un branchement neuf	150,00 € HT
Coût du contrôle facturable d'un branchement existant	150,00 € HT
Frais de déplacement d'un agent	55,86 € HT / heure
Acompte pour les travaux de branchement neufs (en %)	30%

Taux de TVA : 10 %

Sur simple appel téléphonique auprès de l'Exploitant du service, vous pouvez prendre connaissance des derniers tarifs en vigueur.